

**PROCES –VERBAL DE LA VII^{ème} SESSION DE LA
GRANDE COMMISSION MIXTE DE COOPERATION
MALI-NIGER**

NIAMEY, les 03, 04 et 05 Avril 2007

2

1

Dans le cadre de la dynamisation des relations bilatérales entre le Niger et le Mali, la 7^{ème} Session de la Grande Commission Mixte de Coopération Nigéro-Malienne s'est tenue à Niamey, les 03, 04 et 05 avril 2007.

Les délégations des deux pays, dont les listes sont jointes en annexe étaient conduites par :

- Son excellence Madame **Aïchatou MINDAOUDOU**, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine de la République du Niger et
- Son Excellence Monsieur **Moctar OUANE**, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République du Mali.

La cérémonie d'ouverture de cette 7^{ème} session a été placée sous la co-présidence des deux Ministres des Affaires Etrangères qui ont salué le climat de fraternité et de bon voisinage entre les deux pays.

Ils ont en outre souligné la convergence de vues et le partenariat heureux entretenus par les plus Hautes Autorités du Niger et du Mali qui se sont toujours concertées pour apporter leur contribution dans la recherche de la paix, et des solutions durables aux différents problèmes auxquels est confronté notre Continent.

Les deux Ministres ont souhaité que la qualité des relations personnelles qui existent entre les Hauts Dirigeants des deux pays inspire les deux délégations dans le déroulement de leurs travaux afin que la 7^{ème} session de la Grande Commission Mixte de Coopération Niger-Mali aboutisse à des résultats concrets à la hauteur des attentes des deux peuples.

Les délégations ont ensuite procédé à l'examen et à l'adoption du projet d'ordre du jour qui, après amendements, se présente comme suit :



I- Coopération Politique, Gouvernance et Démocratie

II- Coopération transfrontalière

1. Sécurité transfrontalière,
2. Matérialisation de la frontière,
3. Coopération administrative.

III- Coopération Militaire

IV- Gestion des Ressources en Eau

1. Ouvrages régulateurs du Fleuve Niger,
2. Mise en application du protocole d'accord relatif à la coopération dans l'utilisation des ressources en eau du Fleuve Niger,
3. Lutte contre l'ensablement du Fleuve Niger et protection des berges.

V- Routes et Transports

1. Infrastructures routières,
2. Transport terrestre et fluvial,
3. Transport aérien.

VI- Coopération Economique, Commerciale, Financière et Douanière

1. Echanges commerciaux,
2. Coopération douanière et financière,
 - a Actualisation de la convention d'assistance mutuelle administrative ;
 - b. Protocole d'Accord de transit,
 - c. Transit de bétail,
 - d. Mesures d'accompagnement de la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA.

VII- Coopération Culturelle, Sociale et Technique

A- Coopération culturelle et sociale,

1. Santé,
2. Education et Enseignement Supérieur,
3. Jeunesses et Sports,
4. Artisanat et Tourisme,
5. Communication, Culture, Arts et Loisirs,
6. Intégration des Communautés,

B- Coopération Technique,

1. Agriculture,
2. Ressources Animales et Pêche,
3. Mines et Energie,
4. Justice,
5. Urbanisme.

VIII- Comité de Suivi

IX- Divers

I- COOPERATION POLITIQUE, GOUVERNANCE ET DEMOCRATIE

Les deux Parties ont fait un exposé sur l'état de la démocratie et la situation des Droits de l'Homme dans chacun des deux pays. Elles se sont félicitées de l'état de la bonne gouvernance dans les deux pays et ont exhorté les deux Gouvernements à poursuivre le processus déjà engagé.

II- COOPERATION TRANSFRONTALIERE

1. Sécurité transfrontalière

Les deux Parties ont déploré la non exécution des recommandations de la 6^{ème} Session pour des raisons de calendrier des différents Ministres.

Toutefois, elles ont noté des avancées significatives au niveau des mécanismes mis en place en matière de sécurité transfrontalière notamment la création de nouveaux postes de sécurité de part et d'autre.

Par ailleurs, elles ont recommandé le respect de la périodicité des rencontres comme suit :

- une fois par an entre les Ministres en charge de l'Administration Territoriale et les Ministres en charge de la Sécurité des deux pays,
- une fois par semestre entre les Gouverneurs et les Préfets limitrophes,
- une fois par trimestre entre les Préfets, Sous-Préfets et Maires des Communes Urbaines limitrophes,
- et chaque fois que de besoin entre les Sous-Préfets, Chefs de Postes Administratifs et Maires des Communes Rurales.

Les deux Parties ont salué la tenue les 17, 18 et 19 mars 2007 du forum de Tillabéry sur la sécurité transfrontalière regroupant les Gouverneurs de Gao au Mali, Tahoua et Tillabery au Niger.

Enfin, les deux Parties ont recommandé la poursuite des travaux de sensibilisation et de récupération des armes illicites en circulation dans les deux pays.



2- Matérialisation de la frontière

Les deux Parties se sont félicitées de l'exécution de la recherche documentaire conjointe en 2003 et la tenue de la 3^{ème} session de la Commission Mixte de Matérialisation de la Frontière en 2004 à Niamey.

En effet, constatant la non exécution du chronogramme des travaux établi par la 3^{ème} session de la Commission Mixte Paritaire de Matérialisation de la Frontière, les deux Parties ont recommandé la mise en œuvre du même chronogramme dans le courant du 4^{ème} trimestre 2007 à savoir :

- la reconnaissance conjointe de la ligne frontière ;
- la tenue de la 4^{ème} session de la Commission Mixte Paritaire de Matérialisation de la Frontière au Mali.

La Partie malienne s'est engagée à convoquer la 4^{ème} session paritaire dans les meilleurs délais.

3. Coopération administrative

Les deux Parties se sont félicitées de la tenue de quelques rencontres formelles et de nombreuses rencontres informelles entre autorités administratives frontalières notamment celles de :

- 2004 à Andéramboukane entre les Gouverneurs de Tillabéry et de Gao ;
- 2006 à Menaka entre autorités administratives coutumières et élus des cercles de Menaka, Ansongo, Kidal, Tin-Essoko et les Départements de Filingué, Ouallam et Tchintabaraden;
- 2007 à Tillabéry avec la participation des autorités administratives frontalières au forum sur la sécurité transfrontalière et le pastoralisme.

Toutefois, les deux Parties ont déploré le non respect de la périodicité des rencontres institutionnalisées.

En conséquence, elles ont recommandé la tenue dans les plus brefs délais de la rencontre entre les Ministres chargés de l'Administration du Territoire en vue de la relance des rencontres périodiques entre autorités administratives frontalières et élus locaux.

Par ailleurs, les deux Parties ont constaté la non application de l'Accord de 2002 portant création des Commissions inter-communautaires paritaires frontalières.

A cet effet, elles ont recommandé la mise en œuvre effective diligente dudit Accord.

Cependant, les deux Parties se sont félicitées des actions de sensibilisation entreprises par la partie nigérienne en 2003 le long de la frontière, sur les textes relatifs à l'instauration des Commissions inter-communautaires paritaires frontalières.

Dans le domaine du jumelage-coopération, les deux Parties ont enregistré avec satisfaction le jumelage intervenu en 2006 entre les localités d'Anderamboukane (Mali) et de Tillia (Niger), et encouragent d'autres initiatives en vue du renforcement de la coopération décentralisée.

III- COOPERATION MILITAIRE

Les deux Parties se sont félicitées de l'excellence de la coopération militaire entre le Niger et le Mali à travers les contacts permanents entre les hauts responsables des deux Institutions militaires et l'échange d'élèves et de stagiaires militaires.

En vue de la formalisation de leurs relations de coopération, la partie malienne a remis séance tenante à la Partie nigérienne un projet d'Accord de coopération militaire et technique, et un projet de protocole de jumelage entre les deux Prytanées militaires, celui de Kati et de Niamey. La Partie nigérienne s'est engagée à examiner lesdits documents et à faire parvenir ses observations dans les meilleurs délais et par voie diplomatique.

Les deux Parties ont souhaité la redynamisation du réseau de transmission Liptako-Gourma et son extension aux forces de sécurité. En outre, les deux Parties ont souhaité l'intensification des patrouilles mixtes et parallèles aux frontières.



IV- GESTION DES RESSOURCES EN EAU

1. Ouvrages régulateurs du Fleuve Niger

Conformément à la recommandation de la Grande Commission Mixte Mali-Niger, les deux pays ont intensifié leur coopération en vue de la réalisation des ouvrages de Taoussa (Mali) et Kandadji (Niger), notamment grâce aux actions de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et de l'Autorité du Développement Intégré de la région du Liptako Gourma (ALG).

Concernant les études d'impact environnemental et social détaillées, les deux Parties ont pris note de la finalisation de celle de Kandadji depuis juillet 2006 et du démarrage des études d'impact hydraulique de Taoussa à travers la Convention Mali/ABN du 6 octobre 2006 grâce en partie aux efforts combinés des autorités des deux pays.

Les deux Parties ont convenu d'accélérer les actions en cours, en l'occurrence la finalisation des études de l'avant projet détaillées et d'harmoniser davantage leur point de vues au sein de l'ABN en vue de la réalisation rapide des ouvrages de Taoussa et de Kandadji.

2- Mise en application du Protocole d'Accord relatif à la coopération dans l'utilisation des ressources en eau du Fleuve Niger

Le comité technique consultatif permanent Mali/Niger relatif à la coopération dans le domaine de l'utilisation des ressources en eau du Fleuve Niger s'est réuni les 4 et 5 août 2005 à Niamey et s'est penché sur des questions d'intérêt commun aux deux Parties, notamment :

- le rappel des missions du comité ;
- et la situation hydrologique 2005-2006.

La Partie malienne s'est engagée à convoquer la prochaine réunion dudit comité dans les meilleurs délais.

Les deux Parties ont en outre recommandé :

- la mise en application du Protocole d'Accord relatif à la Coopération dans l'utilisation des ressources en eau du Fleuve du Niger ;
- la lutte contre la Jacinthe d'eau et les plantes aquatiques envahissantes ;
- la lutte contre l'ensablement du Fleuve Niger et la Protection des berges ;
- que l'année 2007 soit l'année du démarrage véritable du projet de Gestion Intégrée des Adventives Aquatiques Proliférant (GIAAP) à travers la conduite de véritables actions de lutte contre les plantes aquatiques nuisibles.

3. Lutte contre l'ensablement du fleuve Niger et protection des berges

Les deux Parties ont noté une prise de conscience sur l'ampleur du phénomène comme en témoignent les multiples actions entreprises dans les deux Etats.

Les deux Parties ont salué les nombreuses initiatives entreprises par l'**ABN** à travers différents projets et programmes régionaux, dans le cadre de la lutte contre l'ensablement .

Les deux Parties ont convenu de conjuguer leurs efforts en vue de donner un élan supplémentaire à toutes les initiatives en cours et à venir, à harmoniser et coordonner leurs méthodes d'intervention en vue de donner un caractère concret et plus d'efficacité à ces initiatives.

V- ROUTES ET TRANSPORTS

1. Infrastructures routières :

Les deux Parties se sont félicitées du démarrage des projets et ont réaffirmé, conformément à leur politique nationale respective de Réduction de la Pauvreté, la priorité qu'elles accordent au désenclavement de leurs territoires, ainsi qu'à la promotion des échanges inter-communautaires.

C'est ainsi qu'elles se sont félicitées de l'aboutissement des recherches de financement engagées par les deux Gouvernements pour la réalisation de la route Ayorou-Gao dont les travaux sont en cours.



La fin des travaux est programmée comme suit :

Lot n°1 : Gao-Ansongo : décembre 2007

Lot n°2 : Ansongo-frontière Niger : juin 2008

Lot n°3 : frontière Mali-Ayorou : décembre 2007

S'agissant de la Liaison Ayorou-In Atès- In Delimane des requêtes de financement ont été adressées à la BOAD et au FAIR/UEMOA pour l'actualisation des études et la réalisation d'une route en terre moderne.

Les deux Parties ont convenu d'unir leurs efforts pour l'aboutissement de ladite requête.

Par ailleurs, les deux Parties se sont félicitées des multiples rencontres effectuées dans le cadre des Organisations sous-régionales et de leur identité de vues sur les questions d'infrastructures routières.

Cependant, elles ont recommandé la relance du Comité Ad hoc Mali-Niger chargé des routes qui est le cadre statutaire formel des rencontres.

2. Transports terrestre et fluvial :

- Transport routier

Les deux Parties ont rappelé l'existence d'un Protocole d'Accord sur le transit des marchandises entre les deux pays signé le 31 Octobre 1999 et modifié par le Protocole d'Accord signé à Niamey en 2000. Elles se sont félicitées de la signature en 2000 d'une Convention pour la délivrance de la lettre de voiture Inter-Etats de transport routier des marchandises signée entre le Conseil Nigérien des Utilisateurs des Transports Publics du Niger (CNUT) et la Direction Nationale des Transports du Mali.

Les deux Parties ont convenu de la relecture de cette Convention étant donné qu'il a été créé un Conseil des Chargeurs au Mali, qui prend la relève de la Direction Nationale des Transports.

Le Projet de convention révisé sera élaboré par le Conseil Nigérien des Utilisateurs des Transports Publics et transmis aux autorités maliennes par voie diplomatique . Aussi, le CNUT envisage-t-il d'effectuer une mission au Mali en vue d'évaluer la mise en œuvre de cette Convention.

S'agissant de la mise en œuvre des recommandations issues de la 6^{ème} session de la Commission Mixte , les deux Parties ont fait état des mesures prises de part et d'autre notamment :

- la mise en place des pèses essieux sur les axes Inter-Etats en vue de respecter les charges à l'essieu, qui s'est traduite par le choix du site de Labbezanga au Mali pour l'installation d'un poste de contrôle juxtaposé dans le cadre de l'UEMOA ;
- la réduction des tracasseries routières qui a permis l'amélioration du niveau de fluidité du trafic ;
- l'ouverture des lignes de transports voyageurs Niamey-Bamako par des sociétés privées
- la rencontre entre les transporteurs de deux pays.

-Transport ferroviaire

Les deux Parties ont noté les efforts entrepris dans le cadre de la réalisation du projet d'interconnexion du réseau ferré de l'Afrique de l'Ouest.

L'étude de faisabilité du projet d'interconnexion des chemins de fer de l'Afrique de l'Ouest a été lancée cette année au Togo.

Les deux parties se sont félicitées de l'existence du projet d'interconnexion ferroviaire Bamako-Dakar-Ouagadougou-Abidjan dans le cadre du NEPAD et de la CEDEAO.

- Transport fluvial :

La Partie nigérienne a souhaité s'inspirer de l'expérience et de l'expertise maliennes dans les domaines suivants :

- la rentabilisation du transport fluvial ;
- l'immatriculation des pirogues.

La Partie malienne a pris bonne note et s'est engagée à apporter son aide au Niger.

La Partie nigérienne a également informé la Partie malienne de l'achat d'un bac amphi drome par le Niger fabriqué et monté par INACOM Mali.

A cet effet, les deux Parties ont convenu de :

- dynamiser le comité Ad hoc des transports entre les deux pays ;
- sensibiliser les responsables chargés des contrôles routiers au niveau des frontières pour améliorer le trafic et réduire les tracasseries routières ;
- instituer des rencontres périodiques entre les transporteurs des deux pays.

3. Transport aérien

La Partie malienne a proposé la desserte du Niger par la Compagnie aérienne du Mali (CAM), la Partie nigérienne a accueilli favorablement la proposition qui entre dans le cadre de la politique de désenclavement du pays.

Les deux Parties se sont félicitées de la signature de l'Accord relatif aux opérations de recherche et de sauvetage d'aéronefs entre les deux pays.

Au delà des domaines examinés au cours de la session de Bamako en 2003, la 7^{ème} session de la Commission Mixte de Coopération Nigéro-Malienne a identifié de nouveaux axes de coopération ci-après :

VI- COOPERATION ECONOMIQUE, COMMERCIALE, FINANCIERE ET DOUANIERE

1. Echange Commerciaux

Dans le cadre de la dynamisation et de l'intensification des échanges les deux Parties ont convenu de la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions.

Il s'agit principalement :

- de l'éradication de toutes les formes de tracasseries administratives ;
- du développement du partenariat entre les acteurs du secteur privé ;
- de la conclusion du protocole d'accord de coopération entre la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali ;
- de la participation aux manifestations commerciales ;

- Côté du Niger : le Salon International de l'Artisanat pour la Femme (SAFEM), la Foire Transsaharienne de Niamey, le Salon International du Bétail et Dérivés de Niamey (SIBEDNI), la Cure salée d'Ingall, le Festival International de la Mode Africain (FIMA) ;
- Côté du Mali : la FEBAK , le SIAGRI.

A cet effet, la Partie nigérienne s'est engagée à réintroduire un projet d'accord de coopération entre les deux Chambres de Commerce.

2. Coopération Financière et Douanière

a. Actualisation de la convention d'assistance mutuelle administrative

Les deux Parties ont constaté la non mise en œuvre de la convention d'assistance pour la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières entre le Gouvernement de la République du Niger et le Gouvernement de la République du Mali, signé par les Directeurs Généraux des Douanes des deux pays le 30 Janvier 1993.

A cet effet, la Partie nigérienne s'engage à soumettre à la Partie malienne un nouveau projet de convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière.

b. Protocole d'Accord de Transit

Les deux Parties se sont félicitées de la mise en vigueur du Protocole d'Accord de Transit entre le Gouvernement de la République du Niger et le Gouvernement de la République du Mali signé à Niamey le **31 Octobre 1990** et modifié par le Protocole d'Accord signé à Niamey le **23 Mai 2000**.

c. Transit de bétail

Les deux Parties se sont félicitées de l'état d'application de l'Accord en matière de transit de bétail.

d. Mesures d'accompagnement de la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA

Les deux Parties ont convenu de saisir la Commission de l'UEMOA en vue de la prise en compte des mesures préalables prévues par le traité de l'UEMOA dans le cadre de l'application du TEC.

VII- COOPERATION CULTURELLE, SOCIALE ET TECHNIQUE

A/ Coopération culturelle et sociale

1. Santé

Les deux Parties ont constaté que seule l'activité en matière de lutte contre la dracunculose (ver de Guinée) est en exécution entre les deux pays.

Toutefois, il faut noter l'existence d'un accord de coopération dans le domaine de la santé qu'il faut réactualiser et que la partie nigérienne s'engage à élaborer et à soumettre à la Partie malienne par voie diplomatique dans les meilleurs délais.

La Partie malienne a pris bonne note et s'est engagée à examiner le document et à faire parvenir ses observations dans les meilleurs délais.

2. Education et Enseignement Supérieur

Les deux Parties ont convenu de conclure un accord de coopération inter-universitaire. La Partie malienne s'est engagée à soumettre un projet d'accord dans ce sens.

Les deux Parties ont convenu de coopérer dans les domaines de la formation des formateurs, de la scolarisation des filles, de l'enseignement communautaire, du système de dotation des établissements en manuels scolaires, de planification et de gestion de l'éducation, de l'enseignement des langues nationales, de l'enseignement spécialisé pour handicapés, du jumelage entre établissements scolaires.

Dans le domaine éducatif la Partie nigérienne a proposé les axes de coopération suivants :

- coopération dans le domaine de l'enseignement arabe ;
- visite au profit des responsables du secteur éducatif et des étudiants, organisation des stages et rencontres culturelles et sportives.

3. Jeunesse et Sports

Dans ce domaine, les deux Parties ont convenu d'établir des relations de coopération. A cet effet, la Partie nigérienne s'est engagée à soumettre un accord de coopération en matière de jeunesse et des sports.

4. Artisanat et Tourisme

Les deux Parties se sont félicitées des relations de coopération, comme en témoigne la participation réciproque aux différentes manifestations artisanales et touristiques de part et d'autre.

Les deux Parties ont noté avec satisfaction l'existence d'un accord de coopération dans le domaine du tourisme signé en Janvier 1990.

Par ailleurs, elles ont noté avec satisfaction l'excellence des rapports entre les organisations faîtières des artisans ainsi que le réseau des femmes artisanes.

Les deux Parties se sont engagées à mener des actions communes pour la protection et la promotion du produit girafe.

La Partie nigérienne a souhaité s'enquérir de l'expérience malienne en matière de fiscalité artisanale et d'octroi des marchés publics aux artisans ainsi que la production et la diffusion des statistiques touristiques.

Les deux Parties ont convenu de créer un comité Ad hoc de suivi et d'évaluation des programmes prévus à l'article 7 de l'accord de coopération dans le domaine et du tourisme et de tenir la 1^{ère} session avant fin 2007.

Enfin, la Partie malienne s'est engagée à soumettre à la Partie nigérienne un projet d' Accord de coopération en matière d'artisanat.

5. Communication, Culture, Arts et Loisirs

Les deux Parties ont recommandé de mener des actions suivantes :

- l'échange dans le cadre de la conservation du patrimoine culturel, de manuscrits anciens et entre les musées ;
- la participation aux manifestations culturelles et artistiques organisées de part et d'autre, à l'instar des éditions de la rencontre des chasseurs de l'Afrique de l'Ouest , des festivals Tamadach et d'Anderaboukane au Mali, du festival de musique traditionnelle de Zinder, et de l'édition fondatrice des rencontres transsahariennes des Azalai des Arts et de la culture au Niger ;

Par ailleurs, la Partie malienne a marqué sa disponibilité à accueillir les nigériens à l'Institut National des Arts (INA), et au Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasseké Kouyaté.

En vue de finaliser les échanges culturels, les deux Parties ont souhaité l'institutionnalisation des rencontres d'experts.

Les deux Parties se sont félicitées de l'existence d'un accord dans le domaine de la communication signé en août 1986 et ont recommandé l'application effective dudit Accord.

6. Intégration des communautés

Les deux Parties se sont félicitées du climat fraternel existant entre les communautés vivant de part et d'autre des frontières.

La Partie malienne a informé la Partie nigérienne de la mise en place en 2005 à Niamey du Conseil des Maliens du Niger et a salué l'implication des autorités nigériennes.

Les deux Parties se sont félicitées de l'existence de la Convention multilatérale de sécurité sociale signée à Dakar le 26 février 2006 par la Conférence inter-Africaine de Prévoyance Sociale (CIPRES) dont le Mali et le Niger sont parties prenantes. Cet instrument juridique est un cadre approprié de protection sociale des deux communautés.

B/ COOPERATION TECHNIQUE

1. Agriculture

Les deux Parties ont convenu d'établir des relations de coopération dans les domaines suivants :

- la lutte contre les ennemis des cultures, particulièrement les ravageurs migrants et le contrôle phytosanitaire ;
- le développement de l'irrigation et la protection du bassin versant dans la vallée du fleuve Niger ;
- le développement du partenariat en matière de recherche agronomique ;



Pour la mise en œuvre des différents axes de la coopération agricole, les deux Parties ont recommandé de tenir des rencontres d'experts pour donner un contenu opérationnel assorti d'un chronogramme d'intervention.

En outre, la Partie nigérienne s'est engagée à soumettre un projet d'accord cadre de partenariat entre l'Institut National de Recherche Agronomique du Niger (INRAN) et l'Institut d'Economie Rurale (IER) du Mali.

2. Ressources Animales et Pêche

Les deux Parties se sont félicitées de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'harmonisation des textes législatifs et réglementaires en matière de pêche continentale et d'aquaculture et de la création d'un comité consultatif sur la pêche et l'aquaculture dans le cadre de l'UEMOA.

Les deux Parties ont déploré le retard accusé pour la signature des projets d'Accord sur la transhumance et le projet d'Accord Zoo Sanitaire, soumis à la Partie nigérienne en 2000.

La Partie nigérienne s'est engagée à faire parvenir sa réaction sur lesdits projets, dans les meilleurs délais, en vue de leurs signatures.

3. Mines et Energie

Les deux Parties ont recommandé la tenue de rencontres périodiques entre les services chargés de la recherche géologique, minière et pétrolière en vue de promouvoir l'échange d'informations et d'expériences ainsi que l'élaboration des projets de coopération dans les zones frontalières.

Par ailleurs, elles ont recommandé les échanges d'expérience et d'expertise dans le développement et la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre de l'électrification rurale.

4. Justice

Les deux Parties ont recommandé la relecture de la Convention générale de coopération en matière de justice , signé à Niamey le 22 Avril 1964 afin de l'adapter au contexte actuel.

5. Urbanisme

Les deux Parties ont convenu d'établir des relations de coopération à travers :

- l'échange d'expérience sur les schémas directeurs d'urbanisation et des plans d'urbanisme sectoriel (P.U.S) ;
- l'échange d'expérience en matière de financement et de refinancement de l'habitat social;
- la coopération et l'échange d'expérience entre les deux Instituts Géographiques, la Partie malienne se propose d'adresser une invitation à l'Institut Géographique National du Niger (IGNN) ;
- l'échange d'expérience en matière de construction de logements sociaux et de valorisation des matériaux locaux de construction.

La Partie nigérienne, tout en félicitant le Mali pour la réalisation de 4500 logements sociaux à travers son territoire l'a informé du démarrage des travaux de construction de 4000 logements sociaux à Niamey.

La Partie malienne en a pris bonne note et s'est engagée à inviter la Partie nigérienne pour partager son expérience en la matière.

VIII - COMITE DE SUIVI

Les deux Parties ont convenu de mettre en place un comité de suivi des recommandations de la Commission Mixte de Coopération Nigéro-Malienne. Ce comité se réunira entre deux sessions pour faire le point de l'exécution des recommandations.

La réunion du comité de suivi aura lieu courant premier semestre 2008 à Bamako au Mali.



IX DIVERS :

La Partie nigérienne a fait un exposé sur le Programme Spécial du Président de la République, volet récupération des terres dégradées.

La Partie malienne a bien apprécié ce programme et s'est dit vivement intéressée par cette expérience.

La Partie malienne a informé la partie nigérienne de la candidature de la ville de Tombouctou aux nouvelles sept (07) merveilles du Monde et a exhorté les populations nigériennes à voter massivement en faveur de Tombouctou.

A cet effet, des documents y afférents ont été remis à la partie nigérienne.

La Partie nigérienne s'est engagée à en faire une large diffusion en vue d'une grande participation de la population du Niger au vote.

Aux termes des travaux de la 7^{ème} session, les deux délégations se sont félicitées de l'atmosphère fraternelle et cordiale qui a prévalu au cours des débats et des résultats auxquels elles sont parvenues.

La 8^{ème} session de la Grande Commission Mixte de Coopération Nigéro-Malienne se tiendra à Bamako à une date qui sera déterminée par voie diplomatique.

La délégation malienne a exprimé ses remerciements et sa gratitude aux autorités nigériennes pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui lui ont été réservés pendant son séjour à Niamey./.

Fait à Niamey, le 05 Avril 2007

**Pour le Gouvernement de la
République du Mali**



SEM Moustapha OUANE
Ministre des Affaires Etrangères
de la Coopération Internationale
Africaine



**Pour le Gouvernement de la
République du Niger**



SE Mme Aïchatou MINDAOU DOU
Ministre des Affaires Etrangères, de
la Coopération et de l'Intégration Africaine



COMMISSION MIXTE DE COOPERATION NIGER-MALI

Liste de présence de la délégation du Mali

Noms et Prénoms	Structure	Contacts
SE Monsieur Moctar Ouane	Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	
Mr Boubacar Sidiki Touré	Directeur de la Coopération Internationale	674-77-74 222-85-59
Général Toumany Sissoko	Ambassadeur du Mali au Niger avec résidence à Ouagadougou	(226) 503 826 44 fax : (226) 503 819 21
Mr Moussa Aguisa	Consul Général du Mali au Niger	(00227) 20-75-42-90 96-99-35-23
Mr Amadou Touré	Directeur Adjoint des Affaires Politiques	00223 620-64-96
Mr Bagna Touré	Chargé des dossiers	00223 222-30-855 641-95-32
Mr Sidiky Koïta	Direction des Affaires Juridiques /MAECI	632-16-89
Colonel Mamadou Diao	Bureau Coopération Militaire MDAC	676-49-31 222-50-21
Dr. Kassoum Diakité	CT/MEP	671-09-80
Mr Amadou Billy Soussoko	CT /MATCL	675-16-99 645-40-06
Mr Modibo Coumaré	Ministère des Maliens de l'Extérieur	222-09-75 624-12-54
Mr Modibo Kane Dembélé	DNR/MET	223-19-32 / 223-60-88 675-21-82 / 637-79-10
Mr Ibrahim Sissoko	CT/MM/E/E	
Lt/Cl Sogoba Daouda	Officier de Cabinet MSI/PC	00223 637-20-30
Mme Haïdara Aminata Sy	CT/MC	674-98-16
Modibo Cissé	CT/MA/T	530-62-78
Moussa Dembélé	CE Conseiller Consulaire au Consulat Général du Mali au Niger	(00227) 20-75-42-90 96-99-14-92

COMMISSION MIXTE DE COOPERATION NIGER-MALI

Liste de présence de la délégation du Niger

Noms et Prénoms	Structure	Contacts
SE Mme Aïchatou Mindaoudou	Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine, chef de la délégation	
Mme Sani Nana Aïcha	Directrice de la Coopération Bilatérale Africaine/AMEC/IA	(00227) 20-72-41-49 fax: 20 73 52 31
Mr. Manou Toudou	Chef de la Division Juridique Bilatérale MAEC/IA	Cel: 96-87-34-69 Fax: 20-73-52-31
Mr. Boubacar Moussa Rilla	Direction de la Coopération Bilatérale Africaine /MAEC/IA	(00227) 96-40-87-78
Colonel (e.r) Mahaman Koraou	SP/CNF - MI/D	20-72-21-31 20-20-39-73
MR. Almoustapha Garba	Haut Commissaire Barrage de Kandadji	96-59-07-07 20-73-23-13
MR Yambèye Ibrahim	DEP/MT/AC	20-73-22-83 96-97-33-17
Mme Rabo Zara Walli	Directrice des AG/CAT/MI/D	96-29-72-22 20-20-32-15
Mr Attaoulahi Zakaouanou	MT/AC/DDT-MF	96-97-06-48 20-20-32-08
MR Abdourahamane Tari Bako	DEP/ME	20-20-38-46 96-97-45-34
Mme Handou Kady Adamou	Chef de la Division coopération Sanitaire /MSP	20-20-36-28 96-96-96-13
MR Kabirou Mahaman Sahirou	DEP/MH	96-53-78-67 20-72-38-89
MR Hassimi Adamou	DG/IGNN	20-72-24-67
MR Nouhou Boureima	Direction Cultures Vivrières /MDA	20-37-23-35
Colonel Maliki Boureima	MDN/Etat Major des Armées	20-72-51-33 96-56-76-70
MR Boubacar Alzouma	DPV/MDA	20-74-25-56 96-50-63-18

MR Ousseini Halidou	DEP/MDA	20-73-36-34 96-58-90-75
MR Oumarou Kané	DEP/MM/E	20-73-78-86 96-27-54-32
MR Amadou Issoufou	CNUT	20-73-51-85 96-97-80-45 fax : 20-73-52-11 B.P : 11048 Niamey
MR Chaibou Gourmantché	DEP/MC	20-72-44-67
MR Chaibou Mali Adamou	DCSD/DEP/MT/AC	20-73-22-83 96-58-03-83
MR Aboubacar Ibrahim Moumouni	DEP/MESS/R/T	20-72-42-17 96-28-59-12
MR Toudou Boubacar	DPE/CCAIA	20-73-22-10 96-97-29-29
MR Karidio Hamadou	DCE/MCIN	20-73-58-67 96-96-95-54
MR Harouna Talatou	DFPP/ME/LCD	20-73-82-04 93-93-24-25
MR Lazoumar Adamou	DE/ME/LCD	20-73-33-29 96-29-16-45
MR Doulla Harouna	D/DT-HCAVN	96-97-71-53
MR Ali Ranaou	CCD/DGPS/ME/F	96-29-25-32
MR Gado Oumarou	MAT/DC/DGAT	
Lt Colonel Saley Abdou	DGD/ME/F	20-72-31-33/34 96-09-13-09
CME Ibrahim Alhadi	Cdt Gpt FNIS Tillabéry	20-71-14-18 96-26-89-72
MR Hamadou Alkerou	DCBA/MAE/C/IA	20-72-41-49 96-97-96-28
MR Rabiou Abarchi	DCBA/MAE/C/IA	20-72-41-49 96-17-22-95
Dr. Laoual Chegou	DEP/MRA	96-53-81-48
Mr Labo Yacouba	DEP/MT/A	20-20-31-93/96-48-97-46